

CIRCULAIRE N° 64 / 2023 – 26 octobre 2023

Objet : document transmis à la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale lors de notre audition

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et Chers collègues,

Pour information, vous trouverez le document transmis à la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale lors de notre audition le 25 octobre 2023, en visioconférence.

Dans le texte joint, notre argumentation.

De plus, nous avons souligné :

- La réponse à notre demande de reconnaissance dans les départements de Moselle et du Bas-Rhin
- L'absence de subvention ministérielle
- Le vote unanime du Sénat, en juin 2019, où nous souhaitons participer au Conseil d'administration des collèges en tant que DDEN, pour lequel nous attendions un soutien de l'Assemblée nationale.
- Notre demande pour assouplir le renouvellement quadriennal des DDEN déjà en poste.

Amitiés laïques et fédérales.

La Fédération des DDEN